

PRÉFÈTE DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
des Pays de la Loire

Nantes, le 15 octobre 2017

Service intermodalité, aménagement et logement
Division politiques techniques de l'aménagement

Titre : Comité régional des professionnels du bâtiment (CRPB) des Pays de la Loire : réunion du 10 octobre 2017

Objet :	Compte-rendu
Participants :	Voir liste jointe ci-dessous
Diffusion :	Participants, membres excusés, publication sur site Internet DREAL PdL, Direction de la DREAL.
Document	A17ALG114
Rédacteur :	Alexia Le Gall

compte rendu de la réunion du 10 octobre 2017

En introduction, Isabelle Valade et Vincent Oteko ont rappelé les principaux axes de la stratégie du gouvernement concernant la construction et en particulier :

- la simplification de l'acte de construire notamment à travers la pause normative annoncée par le gouvernement, hors dispositions concernant la sécurité ou la mise en oeuvre de mesures déjà adoptées ou déjà annoncées ;

- la digitalisation, par la généralisation de la construction BIM en 2022 et la dématérialisation des procédures d'urbanisme ;

- la confirmation des politiques et mesures de lutte contre la précarité énergétique, y compris la prolongation du CITE sur 2018 et sa transformation en prime en 2019.

Thierry LANFANT regrette la brutalité de l'annonce gouvernementale sur les nouvelles conditions d'octroi du CITE, transformé ultérieurement en prime. Ces annonces créent selon lui des incertitudes chez les artisans qui en informent leurs clients. Elles génèrent aussi des effets d'attentisme et de retard dans la décision des clients, ce qui n'est pas sans effet négatif sur l'engagement des travaux et donc sur l'activité des entreprises.

L'UNTEC exprime des réserves sur l'affirmation selon laquelle la France serait l'un des pays où le coût de la construction serait le plus élevé d'Europe. Des études argumentées par différents acteurs européens ont montré que les prix ne sont pas si élevés qu'on le dit. Il se peut, cependant, que la France soit dans le haut de la fourchette des prix de construction en Europe en raison de l'intégration du coût du foncier dont le régime juridique diffère d'un pays à l'autre. Le coût élevé de la construction relèverait en fait pour partie du prix du foncier et pour partie des effets induits par le poids des normes.

Isabelle Valade propose à l'Untec et au CRPB que cette étude soit présentée à un prochain CRPB.

L'ordre du jour de la réunion a ensuite permis de développer les points suivants :

I. Actualités et actions de construction en matériaux bio-sourcés en Pays de la Loire :

(diaporame p 4 à 24)

► **L'Alliance régionale Bois construction / rénovation** : Alexia Le Gall (DREAL) et Nicolas Visier (Atlanbois) exposent le contexte interministériel et partenarial de cette Alliance, à décliner sur le territoire régional : issue du CSB (comité stratégique du bois) et du Plan Bois N°3, elle a pour objet d'offrir un cadre commun à la promotion du bois dans la construction/rénovation, de faire connaître les avantages du bois, d'inciter les maîtres d'ouvrage à opter pour le bois, et de massifier l'utilisation du bois.

Au plan local, les signataires pourront s'engager à promouvoir auprès des maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre, l'utilisation du bois dans les projets de construction ou rénovation, à valoriser la compétence professionnelle des acteurs de la construction/rénovation en bois, faciliter l'appropriation des référentiels techniques de la filière bois et s'inscrire dans la dynamique E+C-.

L'interprofession du bois est très impliquée dans cette démarche à laquelle l'ancien vice-président d'Atlanbois a apporté une large contribution. Nicolas Visier propose que sa signature se fasse lors du Carrefour international du Bois qui se tiendra à Nantes, du 30 mai au 1^{er} juin 2018.

► **Process Paille Passif** : Alexia Le Gall (DREAL) et Emmanuel Grimaud (Echobat) présentent ce système constructif innovant de construction en filière sèche et constitué de murs-caissons isolés en bottes de paille.

Emmanuel Grimaud met l'accent sur le fait que les freins par rapport aux règles professionnelles ont été levés, que la paille permet d'optimiser les circuits courts et que les projets (en Loire-Atlantique et en Vendée) sont réalisés en chantiers d'insertion.

► **Concours d'architecture (Bâtiments en MBS) mené dans un partenariat DREAL/ ENSA/ KARIBATI** : Alexia Le Gall donne les grandes lignes de ce concours d'architecture 2017 / 2018, doté d'un prix national et pouvant recevoir une mention régionale.

La DREAL apporte une mention et un prix régionaux à ce concours impulsé au niveau national et piloté par KARIBATI. Il est ouvert aux étudiants de l'ENSA de Nantes qui doivent proposer un projet situé en Pays de la Loire, comprenant des matériaux biosourcés et s'inscrivant dans les critères correspondant au niveau 3 du label « Construction en Matériaux Biosourcés ». Les projets pourront être déposés jusqu'à fin juillet 2018 et la remise des prix est prévue pour fin septembre 2018.

► **Mise en place d'un réseau d'ambassadeurs en matériaux bio-sourcés en Pays de la Loire :**

Il s'agit d'une mission volontaire confiée à des conseillers en énergie partagée et chargés d'opérations en collectivités, syndicats d'énergie et bailleurs sociaux.

Les ambassadeurs se positionnent sur une mission d'information, de conseil, et d'argumentation auprès des maîtres d'ouvrage publics et maîtres d'oeuvre. Ils contribuent à l'émergence de projets de construction ou de rénovation en matériaux biosourcés.

Ce réseau, mis en place à l'initiative de la DREAL, a pour vocation de permettre entre Ambassadeurs, des échanges, des capitalisations et des retours d'expériences, et faciliter les contacts entre les porteurs de projets et les professionnels des différentes filières matériaux biosourcés.

15 personnes ont été formées à cette mission et aux connaissances liées aux matériaux biosourcés qu'il requiert : il s'agit de conseillers en énergie partagée, de chargés d'opérations intervenant en collectivités, en syndicats d'énergie, ou chez les bailleurs sociaux. Ce réseau animé par la DREAL, s'organise autour de rencontres à raison de 2 fois l'an minimum, mais aussi de visites d'opérations, d'une plateforme d'échanges. Il a vocation à s'étoffer, notamment au travers d'une deuxième session de formation.

► **Filière « chanvre » et les filières en MBS en Pays de la Loire :**

Soutenue par La DREAL, la filière chanvre-construction en Pays de la Loire, se développe au sein du partenariat qui s'est noué autour de « Construire En Chanvre ».

Les différentes associations interprofessionnelles au nombre desquelles Atlanbois pour le Bois, Construire en Chanvre pour le chanvre s'organisent pour fonder un collectif permettant de partager sur la complémentarité des modes constructifs, la prescription conjointe et les problématiques propres aux matériaux biosourcés.

► **Retour sur L' Atelier régional écoquartier du 5 octobre dernier organisé par la DREAL sur le thème :** « Réduire la consommation des ressources dans les ÉcoQuartiers : l'économie circulaire au service de l'aménagement durable » :

Il est souligné que depuis le 18 août 2015, l'économie circulaire a été inscrite dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte pour constituer un des piliers du développement durable (article L.110-1-1 du code de l'environnement).

« La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires... ».

La journée a permis de présenter sur ce thème des exemples émanant de 3 filières de matériaux biosourcés : bois, chanvre, paille et d'apporter des témoignages de professionnels de l'aménagement, un architecte, Nantes Aménagement, La Nantaise d'Habitations et des acteurs économiques et territoriaux.

L'une des séquences a porté sur la manière dont l'analyse du cycle de vie appliquée au bâtiment et à l'aménagement permet de penser la réduction des impacts environnementaux à toutes les étapes d'un projet de sa conception à sa déconstruction en passant par son utilisation. C'est également sur cet outil que s'appuie la future réglementation environnementale des bâtiments E+C- qui vise pour chaque construction la performance énergétique et un bilan carbone le plus réduit possible. Le recours aux

matériaux bio-sourcés est un levier important pour augmenter la performance environnementale des bâtiments.

Les 90 participants à cet atelier écoquartier étaient issus des collectivités, de sociétés d'aménagement, des bureaux d'étude, des agences d'urbanisme et des services de l'Etat, (enseignement/recherche notamment).

► La CAPEB et la FFB soulignent qu'elles soutiennent les démarches encourageant la prescription de matériaux biosourcés. La FFB précise toutefois qu'aujourd'hui, la demande est assez restreinte.

L'UNSA et GEP-Atlantique proposent des formations sur ces matériaux : ces sessions de formation ont un réel succès et favorisent la prescription, notamment en provenance de jeunes architectes qui sont souvent partant pour des prescriptions comportant des matériaux bio-sourcés .

Plusieurs membres du CRPB expriment qu'il est fort appréciable que la DREAL soit une caisse de résonance en faveur de l'utilisation des matériaux bio-sourcés dans la construction.

II. Expérimentation E+C- :

► **Benoît Rocher** de la DREAL présente un état d'avancement de l'expérimentation E+C-après avoir rappelé les principes, et souligné les apports financiers de l'ADEME et de la Caisse des dépôts et consignations (**diaporama P 25 à 31**) :

- l'ADEME a missionné 2 bureaux d'études (Tribu Énergie et Cerema Ouest) pour réaliser 20 études Energie-Carbone sur des ouvrages réceptionnés, et accompagner 10 équipes de maîtrise d'œuvre dans la conception de leur ouvrage.

- la Caisse des dépôts apporte un financement aux études et à l'investissement pour les organismes de logement social. Les lauréats seront connus fin octobre pour 2600 logements au niveau national.

Au titre des Pays de la Loire, en comptant les projets déjà rentrés dans l'observatoire national ainsi que les projets accompagnés par la direction régionale de l'ADEME, nous disposons pour l'instant de 42 bâtiments répartis comme suit selon les usages des bâtiments :

- 16 bâtiments d'habitation
- 5 bâtiments de bureaux
- 2 EPHAD
- 3 restaurants
- 3 bâtiments d'accueil de la petite enfance
- 7 bâtiments d'enseignement
- 1 gymnase
- 5 établissements de santé

Il s'agit donc de poursuivre la dynamique engagée sur ces différents usages et de trouver des opérations pour les usages non représentés (principalement : hôtels, commerces, bâtiments industriels).

Des outils méthodologiques constitués de fiches méthodologiques et explicatives établies par le CEREMA (prochainement disponibles), d'un forum de discussion et d'une FAQ en ligne sur le site batiment-energiecarbone.fr accompagnent l'expérimentation.

Marc Henry de la Région fait part de l'expérience de la Région en tant que maître d'ouvrage sur la construction de ses lycées. Il prône un retour à la sobriété technique pour optimiser le coût de l'entretien et de la maintenance : un travail est mené en ce moment pour mettre en place un référentiel technique

permettant de proposer moins de technologie embarquée et faciliter le fonctionnement et l'entretien des installations.

Isabelle Valade propose que ce référentiel technique soit présenté à un prochain CRPB.

► **Présentation de l'étude Energie-Carbone d'une opération de logement social :**

Jean-François Leroy et Romain Marten de l'agence d'architecture Ad Hoc présentent l'étude Énergie-Carbone réalisée sur la résidence de Balconnières à Nantes - MOA /LogiOuest : **(cf. diaporama spécifique)**.

Ils mettent en avant que :

- le calcul analyse du cycle de vie (ACV) est compatible avec l'utilisation du BIM (Building Information Modeling). La méthode est la suivante : on importe les données de la maquette BIM dans un logiciel (exemple : eve-BIM Elodie), on affecte à chaque élément des FDES (Fiches de déclaration environnementale et sanitaire). Ensuite, on exporte les affectations et les métrés dans le logiciel de calcul ACV (exemple : Elodie)

- l'opération atteint les niveaux Énergie 3 / Carbone 2 avec les caractéristiques suivantes : enveloppe OSB (ossature Bois), menuiseries mixtes, chauffage électrique et ECS (Eau chaude Sanitaire) thermodynamique, ...

- l'installation de moyens photovoltaïques permet de passer du niveau Énergie 2 à Énergie 3 ;

- les produits de construction et équipements pèsent pour près de 70 % du poids carbone du bâtiment, la structure représentant à elle seule 30 % du bilan total. Jean-François LEROY souligne à ce propos l'importance de bien former les architectes aux matériaux bio-sourcés, car ces formations leur apportent une réelle plus-value en termes de compétences.

Il déplore cependant, que les documents de règles professionnelles qui restent à des prix prohibitifs, ne soient pas librement mis à disposition des professionnels, alors même qu'il s'agit de documents opposables ;

- la solution gaz permet de réduire de 8 % le bilan énergétique (bilan BEPOS) mais augmente de 44 % le bilan carbone de l'opération,

Mathieu RADUCANU de la FFB souligne que, pour l'instant, les données environnementales des équipements sont forfaitaires (valeurs par défaut) et qu'il faut être prudent avant de tirer des conclusions sur leur poids carbone. La mise en ligne progressive des données environnementales sur la base INIES devrait permettre d'affiner les résultats des études ACV.

La CAPEB, la FFB, l'UNSA et Novabuild partagent et soutiennent cette observation.

Isabelle Valade propose que cette observation soit remontée au ministère.

III. Bilan CRC : campagne 2016 des contrôles des règles de construction : cf diaporama de 33 à 56 .

171 contrôles répartis comme suit ont été réalisés sur la campagne 2016 :

- 99 contrôles de 1^{er} et 2^{ème} niveau qui correspondent à un contrôle sur dossier effectué par les DDT, allant de la vérification de la présence de la pièce justificative à la vérification de son contenu ;
- 16 contrôles en accessibilité effectués in situ par des agents des DDT(M) ;
- 56 contrôles effectués par les agents du CEREMA (réglementations accessibilité, incendie, acoustique, thermique, ventilation) avec l'assistance des DDT(M).

► Après avoir rappelé les différents types de contrôles, Sébastien Launay de la DREAL présente les principales caractéristiques des contrôles de 1^{er} et 2^{ème} niveau de la campagne 2016 :

- 77% des dossiers soumis au parasismique montrent que la réglementation a été prise en compte ;

- 75% des dossiers soumis aux règles personnes à mobilité réduite (PMR) montrent que l'application de cette réglementation est en bonne voie, mais il reste des marges de progrès ;

- 75% des dossiers soumis à la réglementation thermique (RT2005 et 2012) montrent que la réglementation a été prise en compte ;

- 62% des dossiers soumis au respect de la réglementation liée aux termites montrent que cette réglementation est relativement prise en compte.

Il ressort toutefois que ¼ des maîtres d'ouvrage méconnaît les règles auxquelles sont soumis leurs projets. Pour répondre à cette difficulté, la DREAL Pays de la Loire et les DDT(M) ont développé sur internet un vade-mecum recensant les règles de la construction applicables par département telles que l'accessibilité, l'acoustique, la performance énergétique, le risque sismique.

L'outil est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/vous-prevoyez-de-deposer-un-permis-de-construire-r1767.html>

Les professionnels sont invités à faire la promotion de ce vade-mecum qui peut permettre une meilleure prise en compte des règles de construction et faire diminuer les non-conformités.

► Annie Clain du CEREMA développe les principales caractéristiques des contrôles exercés par le CEREMA sur la campagne 2016.

On retiendra qu'en 5 ans, le nombre d'opérations contrôlées et le nombre de procès-verbaux sont restés constants, alors que le nombre de non-conformités relevées a été divisé par 2.

NB : Un procès-verbal peut dresser plusieurs constats de non-conformité pour une même opération de construction.

En 2016, 56 opérations ont été contrôlées, 31 ont fait l'objet d'un procès-verbal.

Sur les 106 non-conformités relevées, 83 % concerne la catégorie dite « toutes rubriques », 16 % concernent la sécurité incendie, 51 % l'accessibilité, sujet majeur comme chaque année ;

La forte progression des non-conformités des systèmes d'aération interpelle les participants. Un échange s'instaure sur ses causes : impact d'une isolation thermique mal conçue, réglementation technique ancienne, jamais révisée, donc oubliée.